

## La formation des enseignants fait peau neuve

En intégrant les I.U.F.M. aux universités, la loi d'orientation pour l'avenir de l'école entend rénover la formation initiale des enseignants, notamment autour d'un référentiel de compétences requises pour l'ensemble de leur carrière. Il s'agit d'offrir aux futurs titulaires une formation complète et cohérente, mêlant les approches théoriques à l'expérience pratique du métier auquel ils se destinent, sans oublier une ouverture sur leur environnement économique et social. Les I.U.F.M. de Versailles, Aix-Marseille, Créteil, Grenoble et Limoge ont déjà intégré l'université, les autres suivront très prochainement pour une intégration achevée en 2008.

### Une formation en alternance inscrite dans la continuité



Le plan de formation professionnelle, ainsi redéfini, doit donc offrir aux futurs titulaires la possibilité d'acquérir les compétences attendues; compétences qui se construisent dans l'alternance et dans la continuité. Dès la licence, les étudiants qui souhaitent devenir professeur doivent désormais effectuer des stages en milieu scolaire pour être confrontés aux réalités du milieu et se sensibiliser à leurs futures responsabilités. Cette articulation entre périodes de stage et temps de formation s'intensifie au cours de l'année de

professionnalisation à l'I.U.F.M., et se poursuit l'année d'après, dans l'accompagnement des nouveaux titulaires : dans les deux ans qui suivent leur titularisation, les jeunes enseignants bénéficieront de 6 semaines de formation obligatoire afin de parfaire leur formation professionnelle. En fonction de leurs besoins, ils pourront par exemple approfondir des méthodes de prise en charge pédagogique d'élèves en situation de handicap.

### Une professionnalisation structurée et ouverte sur l'extérieur

Durant l'année de professionnalisation, des stages spécifiques jalonnent l'ensemble de la formation. Les stages en responsabilité regroupent, dans le premier degré, un stage filé d'un jour par semaine (hors stages groupés) dans un des cycles de l'école primaire, et deux stages groupés de 3 semaines dans chacun des autres cycles. Dans le second degré, le stage en responsabilité se place aussi au cœur du dispositif de formation : les réunions théoriques en I.U.F.M. devront permettre l'analyse des pratiques afin de les améliorer. Pour donner une formation ouverte sur le monde, et notamment ouverte sur le contexte économique, tous les futurs enseignants devront effectuer un stage obligatoire en entreprise. Dans le souci d'offrir à chaque stagiaire les conditions de sa réussite, l'I.U.F.M. définit un dispositif de suivi par des équipes pluricatégorielles (maîtres formateurs, professeurs d'I.U.F.M., conseillers pédagogiques...) qui sont en mesure d'offrir des réponses aux questions des stagiaires. Chacun de ces stages est évalué, permettant ainsi de bien déterminer les exigences du métier et les compétences à travailler.

Cette réforme s'inscrit dans la volonté du ministère de donner une formation tout au long de la vie afin d'aider les enseignants à assurer leur mission et surtout à la rendre plus performante et adaptée aux besoins des élèves d'aujourd'hui.

### Pour approfondir :

[Lettre Flash du 20 décembre 2006](#) : une formation rénovée et plus efficace

[B.O. n°9 du 1er mars 2007](#) sur la mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres